



# Municipalité des Cèdres

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 505-2023

**AVIS EST**, par la présente donnée par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire tenue le 23 janvier 2024, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 505-2023 RELATIVEMENT À L'APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES ET À L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR RENCONTRER LES OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité à [www.ville.lescedres.qc.ca](http://www.ville.lescedres.qc.ca)

Donné à Les Cèdres, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.

Chantal Primeau  
Greffière-trésorière adjointe

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement numéro 505-2023 aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 26 janvier 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.

Chantal Primeau  
Greffière-trésorière adjointe